Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260407-D17_2026_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 31 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Thomas CORBALAN, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Régis LE BRAS

Absent :

Secrétaire de séance : Christelle MASSON

D17-2026-03 – Vote du budget primitif 2026 Panneaux Photovoltaïques – Annule et Remplace la D10_2026_03

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026, il a été constaté une erreur matérielle dans la reprise du résultat de l'exercice 2025. En effet, le montant initialement reporté s'élevait à 2 027,28 €, alors que le résultat réel à reprendre est de 2 965,42 €. Il a donc été procédé à la correction de ce report en section de fonctionnement, au compte 001, pour le montant exact de 2 965,42 €.

Toutefois, cette régularisation a pour effet de générer un total budgétaire comportant des centimes, ce qui n'est pas conforme aux règles de présentation budgétaire nécessitant des montants arrondis à l'euro.

Afin de respecter cette exigence, un ajustement de 0,14 € a été effectué en recettes, au compte 7081 (produits de service) portant ainsi le total des recettes à 4 938 €.

Il convient en conséquence de procéder à une régularisation équivalente en dépenses, afin d'assurer l'équilibre budgétaire. Il est donc proposé d'inscrire en dépenses le montant complémentaire, soit 938 €, nécessaire pour atteindre un total de 4 038 €, au compte 61528 - Autres.

Le conseil est invité à approuver ces ajustements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif « Panneaux Photovoltaïques » 2026, conformément aux documents présentés en séance ;

Certifie conforme au registre

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800

Le Maire,
Thierry GEMONET

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260407-D17_2026_03-DE